



MAIRIE D'ARFONS
5, RUE DE LA MAIRIE
81110 ARFONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 12 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à 9 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la commune d'Arfons, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL,
Maire.

Présents : Mme ROUANET Bernadette – Mrs AZAÏS Gérard, GASTOU Jérôme,
GAYDA Jacques, PINEL Gérard, PORTES Pierre,

Absents excusés : Baptiste DUBOIS, procuration à Jérôme GASTOU.
Absent : Mr BARRAILLÉ Dimitri

A été nommé secrétaire : Mr PORTES Pierre.

1 - Approbation du procès-verbal du 6 avril 2025

Le procès-verbal du 6 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Vote des taxes locales 2025- AUGMENTATION 1.5 %

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire
de voter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité
des présents et représentés, d'augmenter les taxes locales pour l'année 2025 de
1.5 %

Elles sont donc fixées comme suit :

- Taxe Foncière bâti : 46.42 %
- Taxe foncière non bâti : 89.17 %
- Taxe d'Habitation : 16.39 %

3- Approbation du compte de gestion 2024 de la M49 – budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire fait lecture des résultats du compte de gestion de l'exercice
2024 du budget de l'Eau et Assainissement (M49), conforme au compte
administratif 2024 de la commune, aux Conseillers Municipaux :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 218 706.66 €

Total dépenses : 138 391.67 €

Résultat 2024 : excédent : + 80 314.99 €

Report 2024 : + 43 571.04 €

Résultat 2023 : + 123 886.03 €

- Section d'investissement :

Recettes : 167 753.30 €

Dépenses : 173 294.11 €
Résultat reporté 2023 : - 72 103.53 €
Total dépenses : - 5 540.81 €

Résultat 2024 : déficit : 77 644.34 €
restes à réaliser : 80 325.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2024 du budget de l'Eau et Assainissement (M49).

4- Approbation du compte administratif 2024 de la M49 – budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire fait lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget de l'Eau et Assainissement (M49), conforme au compte de gestion 2024 de la trésorerie, aux Conseillers Municipaux :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 218 706.66 €
Total dépenses : 138 391.67 €

Résultat 2024 : excédent : + 80 314.99 €

Report 2024 : + 43 571.04 €

Résultat 2023 : + 123 886.03 €

- Section d'investissement :

Recettes : 167 753.30 €
Dépenses : 173 294.11 €
Résultat reporté 2023 : - 72 103.53 €
Total dépenses : - 5 540.81 €

résultat 2024 : déficit : 77 644.34 €

restes à réaliser : 80 325.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.
Monsieur Jacques GAYDA fait procéder au vote.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2024 du budget de l'Eau et Assainissement (M49).

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – M49 – Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -72 103.53 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 43 571.04 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -5 540.81 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :
80 314.99 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître
des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 80 325.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 157
969.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation
par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la
section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la
section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 123

6- Approbation du budget primitif 2025 de la M49 – budget de l'Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2025 du budget de
l'Eau et Assainissement (M49), aux Conseillers Municipaux

Section de fonctionnement :

Report résultat 2024 : 0 €

Recettes : 297 025.87 €.

Total recettes : 297 025.87 €

Total Dépenses : 297 025.87 €

Section d'investissement :

Recettes : 332 974.34 €

dont Affectation 1068 recettes : 123886.03 €

Restes à réaliser : 0 €

Total recettes : 294 893.53 €

Dépenses : 175 002.00 €

Report 2024 : déficit : 77 644.34 €

Restes à réaliser : 80 325.00 €

Total dépenses : 332 974.34 €

Total du budget : 630 000.21 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres
présents et représentés, le budget primitif 2024 du budget de l'Eau et
Assainissement (M49).

7- Approbation du compte de gestion 2024 de la M57 – budget de la Commune

Monsieur le Maire fait lecture des résultats du compte de gestion de l'exercice
2024 du budget de la Commune (M57), conforme au compte administratif 2024
de la commune, aux Conseillers Municipaux :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 678 824.37 €

Total dépenses : 509 277.62 €

Résultat 2024 : excédent : + 169 546.75 €

Report 2023 : + 205 530.21

Résultat 2024 : + 375 076.96 €

- Section d'investissement :

Recettes : 210 477.75 €

Dépenses : 137 917.96 €

Résultat 2024 : excédent : 72 559.39 €

Résultat reporté 2023 : - 85 669.70 €

résultat 2024 : déficit : - 13 109.91 €

restes à réaliser :

- Dépenses : 190 279.00 €

- Recettes : 8 435.00 €

Résultat : - 181 844.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2024 du budget de la Commune – M57

8- Approbation du compte administratif 2024 de la M57 – budget de la Commune

Monsieur le Maire fait lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la Commune (M57), conforme au compte de gestion 2024 de la trésorerie, aux Conseillers Municipaux

- Section de fonctionnement :

Recettes : 678 824.37 €

Total dépenses : 509 277.62 €

Résultat 2024 : excédent : + 169 546.75 €

Report 2023 : + 205 530.21

Résultat 2024 : + 375 076.96 €

- Section d'investissement :

Recettes : 210 477.75 €

Dépenses : 137 917.96 €

Résultat 2024 : excédent : 72 559.39 €

Résultat reporté 2023 : - 85 669.70 €

résultat 2024 : déficit : - 13 109.91 €

restes à réaliser :

- Dépenses : 190 279.00 €

- Recettes : 8 435.00 €

Résultat : - 181 844.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.
Monsieur Jacques GAYDA fait procéder au vote.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2024 du budget de la Commune – M57

9- AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET M57 – COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 du budget M57 de la Commune, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
-85 669.70 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 205 530.21 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 72 559.79 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 169 546.75 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 190 279.00 €

En recettes pour un montant de : 8 435.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 194 953.91 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 280 007.88 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 95 069.08 €

10- Approbation du budget primitif 2025 de la M57 – budget de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2025 du budget de la Commune (M57), aux Conseillers Municipaux :

Section de fonctionnement :

Report résultat 2024 : excédent : 95 069.08 €

Recettes : 588545.14 €.

Total recettes : 683 614.22 €

Total Dépenses : 683 614.22 €

Section d'investissement :

Recettes : 630 015.03 €

dont Affectation 1068 recettes : 280 007.88 €

Restes à réaliser : 8 435.00 €

Total recettes : 910 022.91 €

Dépenses : 706 634.00 €

Report 2023 : déficit : 13 109.91 €

Restes à réaliser : 190 279.00 €

Total dépenses : 910 022.91 €

Total du budget : 1 593 637.13 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2024 du budget de la Commune (M57). L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11H45.

Le Maire, Gérard PINEL



Le secrétaire, Pierre PORTES

